

## Novacyt obtient un financement de 4 millions d'euros par le biais d'une facilité d'emprunt non-garantie pour soutenir sa politique d'acquisition

**Paris, France et Camberley, Royaume-Uni – le 30 mai 2018** – Novacyt (EURONEXT GROWTH : ALNOV; AIM : NCYT), spécialiste mondial du diagnostic clinique annonce avoir obtenu le 29 mai 2018 une nouvelle facilité d'emprunt non garantie de 4,0 millions d'euros auprès d'un investisseur institutionnel français (la « facilité d'emprunt»).

La facilité d'emprunt comporte deux éléments dont une avance initiale non garantie de 4,0 millions d'euros avec un intérêt payable mensuellement au taux de 7,5% par an (« l'Avance »), et une obligation convertible amortissable mensuellement sur une période de trois ans qui porte un intérêt annuel effectif de 7,5% (« l'Obligation Convertible »). Novacyt a prélevé l'avance et a reçu la totalité du financement de 4,0 millions d'euros le 29 mai 2018 et peut soit la rembourser au plus tard le 30 juin 2018, soit, à sa seule discrétion, la remplacer par l'obligation convertible. L'obligation convertible sera amortie mensuellement, sans garantie et sans clause restrictive, et est soumise à l'approbation des actionnaires pour donner à la Société la capacité d'émettre des capitaux propres sans accorder de droit de préemption lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2018 (« l'Approbation des actionnaires »).

L'obligation convertible sera émise en une seule tranche, avec une maturité de 3 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,4% auquel s'ajoutera une prime de non-conversion de 0,1% uniquement si la Société ne respecte pas ses obligations de remboursement. Ce n'est qu'alors que la conversion peut être déclenchée à la discrétion du détenteur des obligations (la « Conversion »). La conversion de la facilité d'emprunt en actions ordinaires se ferait à un prix fixe de 0,70 euro par action ordinaire.

Le financement de 4,0 millions d'euros a été obtenu pour soutenir les objectifs de fusions-acquisitions actuels de Novacyt. La Société est actuellement engagée dans de multiples négociations avec des sociétés de diagnostic clinique qui génèrent du chiffre d'affaires, sont rentables et donnent au Groupe un meilleur accès à certains marchés clés. Novacyt sera en mesure de divulguer plus de détails concernant ces transactions éventuelles une fois que les conditions contraignantes auront été acceptées, sans garantie qu'une transaction potentielle se réalise.

Graham Mullis, Directeur général du groupe Novacyt, commente :

*« Je suis ravi que nous ayons obtenu ce financement. Notre stratégie de fusions et acquisitions progresse. Ces fonds vont permettre à Novacyt d'effectuer de façon plus efficace et efficiente toute transaction potentielle, ce qui contribuera alors à une meilleure création de valeur. Je suis très heureux de la qualité de notre portefeuille actuel de fusions et acquisitions et je suis impatient de pouvoir, au moment opportun, informer nos actionnaires de son évolution. »*

Pour plus d'informations consulter [www.novacyt.com](http://www.novacyt.com) ou contacter :

**Novacyt SA**

Graham Mullis, Chief Executive Officer  
Anthony Dyer, Chief Financial Officer  
+44 (0)1223 395472

**Stifel Nicolaus Europe Limited (Nominated Advisor and Joint Broker)**

Jonathan Senior / Fred Walsh / Ben Maddison  
+44 (0)20 7610 7600

**WG Partners (Joint Broker)**

Nigel Birks / Chris Lee / Claes Spång  
+44 (0) 203 705 9330

**FTI Consulting (International)**

Brett Pollard / Victoria Foster Mitchell  
+44 (0)20 3727 1000

[brett.pollard@fticonsulting.com](mailto:brett.pollard@fticonsulting.com) / [victoria.fostermitchell@fticonsulting.com](mailto:victoria.fostermitchell@fticonsulting.com)

**FTI Consulting (France)**

Arnaud de Cheffontaines / Astrid Villette  
+33 (0)147 03 69 47 / +33 (0)147 03 69 51

[arnaud.decheffontaines@fticonsulting.com](mailto:arnaud.decheffontaines@fticonsulting.com) / [astrid.villette@fticonsulting.com](mailto:astrid.villette@fticonsulting.com)

**A propos de Novacyt Group**

**Le Groupe Novacyt est un leader dans le secteur du diagnostic médical et dispose d'un portefeuille de produits et services pour le cancer et les maladies infectieuses en croissance. Grâce à sa plateforme technologique propriétaire NOVAprep® et sa plateforme moléculaire, genesig®, Novacyt est capable de mettre à disposition une offre produits très large et très innovante dans le domaine de l'oncologie et des maladies infectieuses. Le Groupe a également diversifié son chiffre d'affaires par la commercialisation de réactifs utilisés en oncologie, microbiologie, hématologie et sérologie. Ses clients et partenaires figurent parmi les plus grandes sociétés du secteur.**

**Informations additionnelles sur le contrat de liquidité :**

Le 12 septembre 2016, la Société et Invest Securities ont conclu un contrat de liquidité aux termes duquel Invest Securities fournit des services de liquidité en relation avec les actions ordinaires de la Société. Invest Securities peut acheter des actions pour le compte de la Société aux termes du contrat, sous réserve de l'approbation des actionnaires quant aux prix auxquels les actions peuvent être rachetées et au montant global que la Société peut fournir à Invest Securities pour acheter ces actions. L'approbation des actionnaires a été donnée lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2017 pour l'achat d'actions par Invest Securities dans le cadre du contrat à un prix maximum d'achat par action de 8,10 euros pour un prix maximum d'achat global de 100 000 euros et pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'approbation. Aux termes du contrat, Invest Securities doit agir en toute indépendance de la Société et celle-ci ne doit pas communiquer avec les employés d'Invest Securities qui sont responsables de la réalisation du contrat. Invest Securities est rémunéré à hauteur de 10 000 euros par an pour ses services dans le cadre du contrat de liquidité. Le contrat a une durée initiale de deux ans, avec une prolongation d'un an par la suite. Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties à la fin de chaque période, moyennant un préavis de deux mois. Le contrat de liquidité est régi par le droit français. Les actions achetées par Invest Securities sont soit annulées, soit détenues sous forme d'actions propres (qui sont sans droit de vote et ne donnent pas droit à des dividendes).